

**Mobilisation IRTS : Pour plus de moyens en faveur de la formation des travailleuses et travailleurs sociaux.ales**

Depuis le 22 août 2018 et le décret publié ce jour-là, les formations du travail social ont été réformées dans le sens d'une universitarisation des IRTS. Cette réforme permet aux étudiant·e·s en travail social d'avoir un diplôme équivalent à la licence (reconnu de grade licence). Néanmoins, nous dénonçons l'absence de réelles mesures transitoires pour les étudiant·e·s non concerné·e·s par la réforme ainsi que le manque de financement des IRTS et des structures du travail social.

**Une réforme sans réelles mesures transitoires qui met en difficulté les étudiant·e·s**

Tout d'abord, l'absence de dispositions transitoires pour les étudiant·e·s actuellement en 3ème année met ces étudiant·e·s dans une situation difficile. Ceux et celles-ci sont la dernière promotion sous les modalités de l'ancienne maquette de formation. **Cela implique qu'ils·elles devront refaire l'ensemble de la formation si jamais ils·elles ne valident pas l'ensemble de leurs domaines de compétences cette année.** En effet, aucune disposition dans le décret du 22 août 2018 ne permet des rattrapages ou un redoublement en 3ème année.

Ensuite, la reconnaissance du grade de licence et donc du bac + 3 ne sera valable que pour les futur·e·s travailleur·se·s, diplômé·e·s après la mise en œuvre de la réforme. Si cette reconnaissance est positive pour ces étudiant·e·s, l'absence de mesure permettant aux professionnel·le·s en exercice et aux générations récemment diplômées d'acquérir ce bac+3 met en concurrence les professionnel·le·s du même métier. **Cela signifie qu'il y aura à la fois des professionnel·le·s avec un diplôme reconnu grade licence et d'autres non : leurs statuts, salaires, postes, seront différents bien qu'ils·elles exercent le même métier.**

**Un sous-financement des IRTS et des structures du travail social**

**Le manque de moyens des établissements qui forment au travail social dégrade les conditions d'études des étudiant·e·s.** Ainsi, les équipes pédagogiques se retrouvent dans des situations précaires, ce qui entraîne des défaillances de suivi des étudiant·e·s. Afin de dénoncer cette situation, des mouvements de grève ont eu lieu comme à Strasbourg.

**Ce sous-financement ne cible pas uniquement les instituts de formation mais aussi les structures du travail social.** Cela a directement un impact sur les étudiant·e·s car ces structures accueillent des stagiaires. Celles-ci manquent cruellement de moyens et ne peuvent souvent pas payer la gratification nécessaire au stage. **Les étudiant·e·s font donc face à une difficulté d'accès au stage ou à des contournements de la loi sur l'encadrement des stages.**

**Ces difficultés ne font que renforcer la précarité des étudiant·e·s en travail social** qui, de plus, ont bien souvent un accès difficile au logement et à la restauration à tarification sociale des CROUS

car les formations sont dispensées sur des sites regroupant peu d'étudiant·e·s.

**Face à cette situation, l'UNEF et l'UGE ( Union des Grandes Ecoles) appellent à la mobilisation du 15 Novembre et revendiquent:**

- La mise en place de rattrapages et de redoublements pour les actuel·le·s étudiant·e·s en 3<sup>ème</sup> année
- L'augmentation du financement public des établissements de travail social accueillant des stagiaires
- La reconnaissance du grade licence pour tou·te·s les travailleurs·euses sociaux·ales quelle que soit leur année d'entrée en formation

**Contact :**

**Elisabeth ABANDA AYISSI**  
*Attachée de presse de l'UNEF*  
06.03.55.45.28 / [presse@unef.fr](mailto:presse@unef.fr)